



**Réponse de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias à la question parlementaire n° 5642 du 1<sup>er</sup> février 2022 de Madame la Députée Diane ADEHM au sujet du « Déploiement du réseau 5G »**

Suite à l'attribution des deux premières fréquences pionnières de 700 MHz et de 3,6 GHz aux opérateurs de téléphonie mobile, je constate que les opérateurs travaillent avec leurs équipes sur l'installation des antennes de la 5<sup>ième</sup> génération et sur l'adaptation de leurs cœurs de réseau. Ainsi les opérateurs établis ont activé les premiers services commerciaux 5G sur le territoire de la ville de Luxembourg en automne et fin 2020.

Les programmes d'investissement des opérateurs prévoient un déploiement dans les villes (Luxembourg, sud du pays), pour ensuite s'étendre sur les autres zones habitées. Post Luxembourg indique que son plan de modernisation du réseau mobile de POST Luxembourg sera terminé fin 2022, et que dès lors, elle sera à même d'offrir la 5G sur l'ensemble du territoire national. La 5G ne sera néanmoins pas forcément généralisée : l'offre de POST s'articulera autour de la technologie qui, en fonction des conditions de réception locales, offrira la meilleure connexion à ses clients. Proximus Luxembourg prévoit de couvrir la quasi-totalité du pays en 5G d'ici 2025. Orange Luxembourg garantit une couverture 5G ininterrompue dans toutes les zones urbaines et sur les principaux axes de transport pour 2025. Luxembourg Online, nouvel entrant sur le marché de téléphonie mobile, a actuellement 63 sites en cours de déploiement.

Ces planifications dépendent évidemment de facteurs supplémentaires tels les délais de livraisons de l'équipement, des autorisations éventuelles ou de la standardisation et de la normalisation continue de certains détails techniques de la 5G.

Sur base de ces informations reçues par les opérateurs de réseaux de télécommunication mobiles, la couverture des principales villes, ainsi que des principaux axes de transport, par la 5G semble bien réaliste.

Le niveau de couverture visé par les opérateurs pour fin 2024 est d'ailleurs conforme aux termes des licences d'exploitation des fréquences, qui exige une couverture nationale englobant la quasi-totalité du territoire en utilisant l'entièreté du spectre de fréquences allouées.

Les investissements liés directement à la mise en place des infrastructures sont réalisés par les opérateurs de réseau, et non par l'Etat. Les opérateurs peuvent cependant bénéficier de cofinancements ponctuels dans le cadre d'appels à projets européens. Les appels à projets nationaux ont

généralisé des projets de recherche et de développement sans subvention directe des coûts de déploiement.

L'implémentation de la 5G est un enjeu financier et technologique majeur pour les opérateurs. Dans ce contexte, les opérateurs veillent sur une qualité et une sécurité de réseau.

En ce qui concerne le choix des équipements, les opérateurs de réseau ont procédé à des appels d'offre pour la sélection des fournisseurs 5G (cœur de réseau et antennes en l'occurrence). Les choix finalement effectués par les opérateurs Poste, Orange, Tango et Luxembourg Online ont porté sur des équipementiers européens.

POST Luxembourg précise qu'elle a effectué une analyse des risques pour chaque fournisseur potentiel lors de l'évaluation des fournisseurs pour l'équipement 5G. Cette analyse des risques portait sur plusieurs critères, techniques, financiers et autres. Proximus Luxembourg précise avoir choisi exclusivement des constructeurs européens dans son réseau 5G, y inclus la connectivité vers les antennes (mobile backhaul), les routeurs Internet ou son système de facturation. Orange Luxembourg quant à elle a choisi de combiner deux fournisseurs européens distincts pour la partie antennes et pour la partie cœur de réseau.

Les analyses de risque et les conclusions en découlant se basent sur les dispositions de la « toolbox 5G of risk mitigating measures », retenue par les Etats-membres et soutenue par la Commission européenne. Dans le cadre de la *loi du 17 décembre 2021 sur les réseaux et les services de communications électroniques*, l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) suit les mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre par les opérateurs pour gérer les risques en matière de sécurité des réseaux et des services de manière appropriée.

Luxembourg, le 7 mars 2022

Le Ministre des Communications et des Médias

(s.) Xavier Bettel